



Echos de la RIVP

Le Journal des Locataires de la Régie Immobilière de la Ville de Paris

> www.rivp.fr

**ATTENTION,
CETTE CIGARETTE
PEUT PROVOQUER
UN INCENDIE !**

**ATTENTION,
BOUGIES, CIGARETTES,
APPAREILS ÉLECTRIQUES...
PEUVENT PROVOQUER
UN INCENDIE !**

**ATTENTION,
CES BOUGIES
PEUVENT PROVOQUER
UN INCENDIE !**



DOSSIER

INCENDIE UN RISQUE MAJEUR

ÉDITORIAL

Je suis heureux de vous faire parvenir le numéro 2 des « Echos de la RIVP », journal de la RIVP à destination de ses locataires et initié par mon ami et prédécesseur Pierre Castagnou.



Pour ce numéro, nous avons souhaité mettre l'accent sur les risques d'incendie qui peuvent conduire à des drames. C'est l'affaire de chacun d'être vigilant dans son propre logement et de veiller à protéger les siens. Une campagne de prévention par affichage dans les halls d'immeuble se déroulera d'octobre à décembre en partenariat avec 3 autres bailleurs sociaux parisiens.

Vous trouverez également des informations sur les aides au logement de la Ville de Paris, des conseils pour économiser l'énergie, des initiatives de convivialité entre voisins et la découverte d'une construction neuve « la Cité de l'avenir » qui a redonné vie à tout un îlot (11ème arrondissement).

Bonne lecture et ne manquez pas de nous faire part de vos commentaires et suggestions. ■

Pierre Aidenbaum
Président

De octobre à décembre 2009

N°02

Echos de la *RIVP*

Le Journal des Locataires
de la Régie Immobilière de la Ville de Paris

Directeur de la publication : Serge Contat • **Comité de rédaction :** Gwenaëlle Joffre - Françoise Chapé - Frédérique Lahaye - Agnès Letellier • **La RIVP remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de ce numéro :** l'amicale des locataires de la place de l'amphithéâtre (14ème) - Ali Boulif - Claire Curtil - Catherine Djordjevic - Didier Goupil - Pascal Philibert - Sébastien Rouvreau - Marcelino Saab - Laurent Tosello • **Crédit Photos :** 2009 ©-Jupiterimages - Stéphane Lucas - Fabrice Malzieu - G.D Morand - Pompiers de Paris - RVP • **Réalisation :** OBEA Communication.

Vous pouvez nous écrire : servicedecommunication@rivp.fr

RIVP
Régie Immobilière de la Ville de Paris

Filiales de la RIVP : Habitat Social Français et Lerichemont

03



05



06



09



10



ACTUALITÉS

03 EN DIRECT

Votre avis sur le journal
Enquête de satisfaction

04 ACTU-LOGEMENT

Les charges d'entretien
des parties communes

PATRIMOINE

05 CONSTRUCTION NEUVE

La Cité de l'avenir

DOSSIER

06 INCENDIE

Un risque majeur

VIE DE QUARTIERS

08 CONVIVIALITÉ

09 OPÉRATION RELAMPING

DECRYPTAGE
& FICHE PRATIQUE10 TOUT SAVOIR
SUR LE CHAUFFAGE11 AIDES AU LOGEMENT
ET PRÊT À 0%

Ce document a été réalisé sur papier recyclé
par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT,
sur papier SATIMAT GREEN
certifié par la norme FSC Sources mixtes



Votre avis sur le journal nous intéresse !

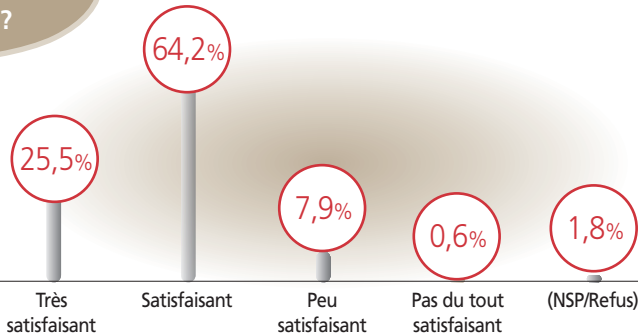
A la suite du premier numéro du journal des locataires «Echos de la RIVP» paru en mars 2009, nous avons réalisé en mai 2009 une enquête lectorat auprès de 401 locataires répartis sur tout le parc immobilier et essentiellement sur le territoire parisien.

Nous remercions tous ceux qui se sont prêtés au jeu et nous félicitons de votre participation et des résultats : près de 80% ont été séduits par le journal pour ceux qui l'ont lu ou parcouru. Et pour ceux qui ne l'ont pas lu, la faute en revient au manque de temps, et non au manque d'intérêt. Les sujets qui ont attiré le plus votre attention ont été des sujets concrets comme le dossier central sur les gardiens (78%) et l'article sur la modernisation des ascenseurs (64%).

La présentation et la maquette du journal semblent avoir remporté votre adhésion ainsi que le contenu pour les trois quart d'entre vous. **Spontanément**, vous avez proposé quelques idées : un espace dédié aux locataires, plus de témoignages d'habitants ou associations de locataires. Vous souhaitez également que le journal ait une fréquence trimestrielle. Le comité de rédaction du journal tiendra compte de vos avis et réfléchit à cette possibilité de 3 numéros dans l'année.



Comment avez-vous trouvé la présentation de ce journal?



Enquête de satisfaction : merci pour votre participation !

Une enquête de satisfaction a été menée du 10 au 30 septembre dernier par la société INIT auprès de 3 000 locataires sur l'ensemble de notre patrimoine. Les résultats de cette enquête vont nous permettre de

mieux vous connaître et donc d'améliorer, dans la mesure du possible, nos prestations ainsi que notre qualité de service. Nous vous informerons des résultats dans un prochain numéro.

LA RIVP : QUELQUES CHIFFRES 2008

NOMBRE D'HABITATIONS PAR TAILLE DE LOGEMENTS

5 334	chambres et F1
11 538	F2
15 725	F3
11 732	F4
4 651	F5 et plus

34 179 emplacements de stationnement dont 30 995 dans Paris

Les commissions ont prononcé 2 551 attributions de logements, dont 441 dans le cadre d'un échange

27% des locataires des logements RIVP reçoivent une aide de l'Etat pour le paiement de leur loyer

En 2008, 100% des loges de gardiens ont été informatisées

LES BRÈVES

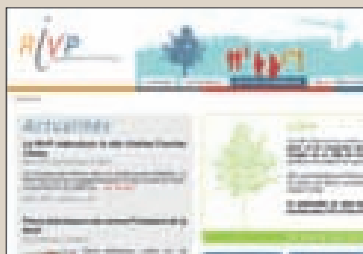
Grippe A

Le risque d'une pandémie grippale annoncé par l'Agence Mondiale de la Santé oblige depuis peu chaque citoyen à être très prudent dans sa façon de vivre. Aussi la RIVP vous informe sur les mesures d'hygiène préconisées en affichant la campagne du gouvernement et en distribuant un gel hydro-alcoolique dans chaque loge de gardien. Votre gardien est votre premier interlocuteur, aidez-nous à le protéger en évitant les contacts physiques.



La RIVP « relooke » son site internet

Le site internet de la RIVP sera redessiné d'ici la fin de l'année. Articulé autour de la nouvelle charte graphique, le site modernisé offrira une navigation plus facile et permettra à tous ceux qui le visitent de mieux être informés des activités de l'entreprise.



Charges d'entretien des parties communes

De nouvelles règles

Une part des charges acquittées par les locataires est affectée au paiement des gardiens. A compter de septembre 2009, la RIVP applique les nouvelles règles de récupération des salaires des gardiens auprès des locataires.

Objectif : maintenir un service de qualité, limiter la hausse des charges pour les locataires.

Les règles de récupération concernant les charges locatives des salaires des gardiens ont été modifiées, en application du décret du 19 décembre 2008 (JO du 26/12/2008). Dans certains cas, le taux de récupération sur les charges locatives peut baisser (de 75% à 40%), notamment lorsque le gardien n'effectue qu'une seule de ces deux tâches dans l'immeuble : entretien des parties communes ou sortie des poubelles. Cela a fait l'objet de discussions avec les représentants des associations de locataires et les représentants du personnel. Pour les locataires, dans la majorité des cas, rien ne change. Néanmoins, certains groupes ont pu voir l'organisation du gardiennage modifiée, pour permettre au gardien de sortir les poubelles et ainsi supprimer l'intervention d'une entreprise extérieure. La RIVP poursuit le double objectif de maintenir un service de gardiennage de qualité tout en préservant l'emploi des gardiens. ■

> LES NOUVEAUX TAUX DE RÉCUPÉRATION

75% : c'est le pourcentage du salaire des gardiens (salaire, charges sociales et fiscales) récupéré auprès des locataires, lorsque le gardien ou couple de gardiens effectue à la fois l'entretien des parties communes et la sortie des ordures ménagères.

Ce pourcentage est maintenu à 75% même si une entreprise extérieure intervient en complément du gardien à condition que celui-ci effectue la sortie des poubelles et l'entretien ménage pour environ 60 logements (sauf immeubles isolés).

40% : c'est le pourcentage du salaire des gardiens (salaire, charges sociales et fiscales) récupéré auprès des locataires, lorsque le gardien ou couple de gardiens ne réalise qu'une seule des deux tâches.



La Cité de l'avenir

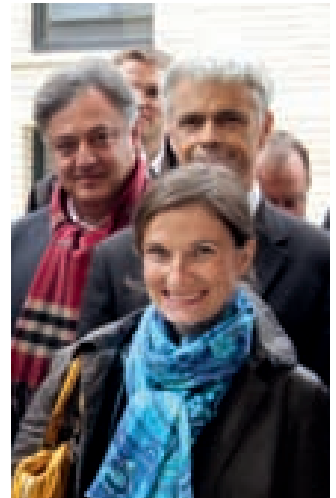
Le logement social a de l'avenir dans le 11ème

Depuis mai dernier, le 11ème arrondissement compte plus d'une quarantaine de logements sociaux supplémentaires.

Inaugurée le 15 mai dernier, la Cité de l'avenir est une importante opération de logements sociaux située dans le 11ème arrondissement. Elle a été réalisée par la RIVP sur une vaste parcelle abandonnée à l'écart du boulevard de Ménilmontant et de la rue Oberkampf. L'opération comprend au total 42 logements sociaux, du studio au F5 (Architecte urbaniste : Marcelino Saab – Cabinet AUSIA). Un nombre important de logements permet d'accueillir des familles et de répondre ainsi à une forte demande (17 F3, 2 F4, 6 F5). Chaque bâtiment dispose d'espaces communs pour l'usage des habitants : local vélos, poussettes, locaux à ordures.

L'entrée s'effectue au 121, boulevard de Ménilmontant par un étroit passage surmonté d'une arche, qui donne accès à trois cours successives desservant six bâtiments de trois étages. **Ce projet à taille humaine fait l'objet de deux certifications liées à l'environnement : « Habitat et Environnement » et « Haute Performance Energétique 2000 »**. Les espaces extérieurs, en particulier, répondent aux exigences de qualité environnementale (végétalisation, revêtements de sols en bois ou pierre, éclairage...) et sont conçus de façon à être accessibles aux personnes handicapées. Les bâtiments offrent en outre une isolation thermique et un confort acoustique de grande qualité.

L'inauguration s'est déroulée en présence de Patrick Bloche, député-maire du 11ème, Jean-Yves Mano, adjoint au maire de Paris en charge du Logement, Pascal Cherki, maire du 14ème et Pierre Aidenbaum, président de la RIVP, qui a rendu un hommage particulier à Pierre Castagnou, Président de la RIVP décédé en février dernier.



*Claire Curtil, Chargée d'opérations,
Serge Contat, Directeur général,
Marcelino Saab, Architecte urbaniste.*





Image Pompiers de Paris

Incendie

Un risque majeur

Dévastateurs et parfois meurtriers, les incendies domestiques ne sont pourtant pas une fatalité ! La RIVP se mobilise et lance, avec 3 autres bailleurs sociaux parisiens, une campagne de prévention à l'intention de l'ensemble des locataires.

Le risque est aujourd'hui bien connu : les incendies d'habitation font chaque année 10 000 victimes et plus de 450 décès en France. Un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes, un sur quatre est dû à une installation électrique défectueuse. **C'est l'incendie de nuit qui est le plus meurtrier :** les victimes sont le plus souvent intoxiquées pendant leur sommeil, incapables de fuir. **L'intoxication par la fumée est d'ailleurs la première cause de décès chez les victimes d'incendies domestiques.** Les causes sont bien répertoriées : la prise multiple surchargée, la bougie

oubliée, l'halogène placé trop près des rideaux, l'huile projetée par la friteuse ou la cigarette avec laquelle on s'endort. Dans les parties communes, les départs de feux trouvent le plus souvent leur origine dans le vide-ordures ou dans les caves.

Une cellule de sécurité dédiée

Pour lutter contre ce risque majeur, la RIVP a mis en place il y a deux ans une cellule sécurité dédiée, placée sous la responsabilité de Pascal Philbert, ancien pompier de la Brigade des pompiers de Paris. Sa mission est d'apporter conseils et assistance techniques à l'ensemble des divisions de la RIVP. **Autre chantier d'envergure :** la réalisation prochaine d'un audit complet afin de déterminer le degré de sécurité de chaque immeuble. **Une importante campagne de prévention,** déclinée autour de trois campagnes d'affichage, vient aussi d'être lancée en concertation avec les principaux bailleurs sociaux parisiens.

Des détecteurs en prévision

Enfin, la RIVP va équiper ses plus petits logements de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée d'ici la fin de l'année pour améliorer la prévention (voir interview).



Incendie : la RIVP lance une campagne de prévention



Campagne d'information



Des précautions à prendre

Bougies non surveillées et qui provoquent le feu, cigarette mal éteinte, appareil électroménager trop ancien et peu sécurisé, multiprise pas aux normes ou surchargée... autant de causes d'incendies domestiques.

Saviez-vous également que, dans votre appartement, certains éléments peuvent fonctionner comme des accélérateurs d'incendies ? Cartons ou journaux stockés en quantité, produits inflammables, comme les dissolvants de peinture, sont autant de matières qui alimentent et renforcent un début d'incendie.

Attention donc à éviter ce type de stockage.

Les inconditionnels de la cigarette au lit doivent également être particulièrement vigilants : nombre d'incendies entraînant le décès de la victime sont liés à une cigarette mal éteinte ou au fait que le fumeur s'endort avec une cigarette encore allumée.

Attention également aux cigarettes mal éteintes jetées dans le vide-ordures qui peuvent également provoquer des incendies.

Enfants : leur apprendre les bons comportements

Les professionnels de la prévention des risques recommandent d'apprendre le plus tôt possible aux enfants à se servir du téléphone et à composer le numéro **18 ou le 112** des pompiers.

Il est également indispensable de leur inculquer les « bons comportements » face au feu :

- ramper au sol si la fumée envahit une pièce,
- se manifester à la fenêtre pour attirer l'attention des secours, si le feu n'est pas dans le logement,
- ne pas sauter par la fenêtre ; attendre les secours,
- ne pas sortir de l'appartement tant que les pompiers ne l'ont pas autorisé.

> LES CONSEILS

Ne jamais laisser jouer vos enfants **avec des allumettes, des bougies, des pétards...**

Soyez vigilants, un moment d'inattention peut être à l'origine d'accidents graves.

**ATTENTION,
CET APPAREIL ÉLECTRIQUE
PEUT PROVOQUER
UN INCENDIE !**



Le saviez-vous ?

25% des incendies domestiques ont pour origine un appareil électrique défectueux ou vieillissant.

Il est donc prudent de vérifier l'état des cordons électriques, des prises et également du fonctionnement général de l'appareil. Par exemple, le vieux grille-pain qui finit par se bloquer et brûle la tranche de pain jusqu'à lui faire prendre feu.

Regardez autour de vous...

Vérifiez que l'ampoule de votre halogène est protégée par une grille ou qu'un abat-jour en papier ne touche pas l'ampoule et que l'ampoule, elle-même, correspond à la puissance autorisée par le fabricant.



La surcharge électrique, un facteur de risques

Le cas classique qui déclenche un incendie à la maison est la mauvaise utilisation des multiprises. En cause : la montée en puissance des équipements HiFi ou de micro-informatique que nous utilisons (ordinateur, imprimante...) qui peut avoir pour conséquence la surcharge possible des multiprises. Sans que vous le voyiez, les fils électriques peuvent alors progressivement fondre et finir par provoquer un court-circuit, voire des étincelles et un incendie.

Ce qu'il faut faire pour éviter cela : se renseigner au moment de l'achat de la multiprise sur sa capacité de puissance maximale et être également très vigilant sur la conformité des prises que vous achetez aux normes françaises et européennes (NF/CE).

Soyez également vigilant sur l'état des prises électriques de votre logement :
une prise qui est légèrement dévissée ou (pire) arrachée est synonyme de danger. Changez-la !

> LES CONSEILS

D'une façon générale, lorsqu'un appareil électrique n'est pas utilisé, il ne doit pas être branché (chargeurs...).

Lorsque vous débranchez un appareil, maintenez la prise et tirez doucement pour éviter de fragiliser la fixation.

**ATTENTION,
CES BOUGIES
PEUVENT PROVOQUER
UN INCENDIE !**



MOBILISONS NOUS CONTRE
LES FEUX DOMESTIQUES

Halogène, le saviez-vous ?

La chaleur que dégage une lampe halogène de 500 watts représente une chaleur de 200 à 580 degrés. Pour donner un ordre de comparaison, une casserole d'eau bouillante atteint « seulement » 100 degrés. Il est donc indispensable d'écartier ce type d'éclairage de tout ce qui s'apparente à un voilage ou à une surface en tissu.

Bougies, Cigarettes...

Une bougie allumée sur une table de chevet pour « créer » une ambiance peut se révéler être une redoutable menace de feu si vous vous endormez. La prudence est donc de mise lorsque l'on allume une bougie. Évitez les bougies peu stables.

A Noël, attention au sapin !!!

Nous allons bientôt arriver à Noël, et les sapins naturels ou synthétiques vont s'inviter dans de nombreux appartements. Ceux vendus dans le commerce ne sont pas traités contre le feu. Parmi les décorations traditionnelles, la guirlande lumineuse est un accessoire souvent incontournable. Attention cependant à ce qu'elle porte la mention « norme française ou CE, communauté européenne » qui garantit le respect de tous les critères en termes de sécurité. Enfin, les guirlandes électriques ne doivent pas fonctionner 24h/24.

Autre point à surveiller : la neige synthétique qui recouvre certains sapins est un excellent combustible. Pour être tranquille, ne placez pas le sapin près d'un appareil de chauffage (cela prolongera également sa durée de vie, s'il est naturel), éloignez-le des bougies allumées et, bien sûr, oubliez l'idée de disposer cette neige directement sur les branches.

> LES CONSEILS

Un feu devient plus violent quand il a trouvé du combustible. Ainsi, accumuler ou stocker des cartons, des journaux, des produits inflammables, dissolvants pour peinture... sont autant de matières qui pourront alimenter et renforcer la violence d'un feu. Si vous disposez d'une cave ou d'un emplacement de parking, soyez prudent et n'entreposez rien qui puisse alimenter le feu.

Les numéros à connaître



Prévenez le plus tôt possible les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112 (numéro européen, pour tout type d'urgence) en indiquant vos nom, prénom, adresse précise, étage et code d'entrée.

Les gestes qui sauvent

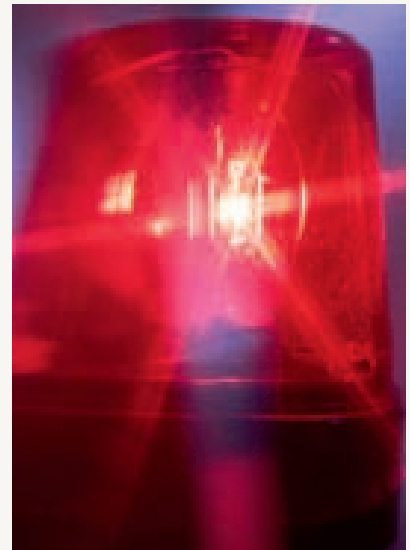
1^{er} cas de figure : le feu est **chez vous**

- **Prévenez les pompiers** le plus vite possible, même si vous parvenez à éteindre le foyer
- **Quittez les lieux** en refermant bien la porte derrière vous

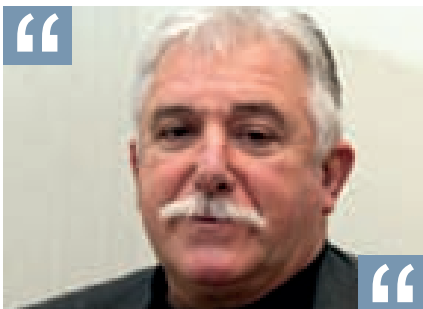
2^{ème} cas de figure :

le feu se déclare **hors de chez vous**

- **Prévenez les pompiers** le plus vite possible, même si vous parvenez à éteindre le foyer
- **Restez dans votre appartement**, n'essayez surtout pas de fuir par la cage d'escalier et ne prenez surtout pas l'ascenseur
- **Calfeutrez la porte** de votre logement en la mouillant pour augmenter sa résistance
- **Signalez votre présence** par la fenêtre si vous le pouvez
- **En cas de fumée**, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide



interview



Pascal PHILBERT,
Chargé de sécurité incendie

Comment la RIVP se mobilise-t-elle en matière de sécurité incendie ?

Pascal Philbert : nous avons décidé de devancer la loi, non encore adoptée, prévoyant de rendre obligatoires les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) dans tous les lieux d'habitation. La RIVP va ainsi équiper à ses frais toutes ses chambres de bonne, un type de logement particulièrement exposé au risque d'incendie, ainsi que les appartements de gardiens attenants aux loges et rappeler les précautions à prendre aux habitants. Cela représente 600 chambres et près de 500 logements de gardiens.

Quelle est l'utilité de ce dispositif ?

Pascal Philbert : facile à installer, le DAAF émet une sonnerie puissante dès qu'un incendie se déclare afin de réveiller les occupants du logement. Ces derniers peuvent quitter les lieux à temps ou prendre les premières mesures plutôt que d'être asphyxiés dans leur sommeil.

Quels conseils donner aux personnes désireuses de s'équiper d'un DAAF ?

Pascal Philbert : il faut à tout prix opter pour un équipement conforme aux normes européennes, homologué CE, et l'installer dans le couloir d'accès aux chambres ■



Convivialité à tous les étages

Il y a de la vie au 141/143 avenue de Clichy !



La vie du 141/143 avenue de Clichy (Paris 19^{ème}) est rythmée par les rencontres conviviales entre voisins, sous la houlette de la gardienne de l'immeuble, Catherine Djordjevic. Interview.

Depuis quand vous occupez-vous de cet immeuble ?

Catherine Djordjevic : je suis arrivée très précisément le 15 septembre 1995, jour de l'inauguration de l'immeuble. C'était encore un chantier, la cour n'était pas encore pavée... C'est un quartier que j'aime : j'y vis depuis que j'ai 17 ans et je connais tout le monde !

Comment est l'ambiance dans l'immeuble ?

Catherine Djordjevic : excellente ! Toutes les occasions sont bonnes pour organiser des pots entre voisins et faire la fête : fête de la musique, Beaujolais nouveau... Nous nous installons dans le hall en hiver, et dans le jardin en été. L'immeuble est vivant, l'ambiance entre

locataires s'en ressent : ils se connaissent et s'entraident pour la garde des enfants, etc. C'est un facteur important de lien social.

Quel est votre meilleur souvenir après toutes ces années ?

Catherine Djordjevic : la fête de juin dernier était particulièrement réussie. Les locataires m'ont fait la surprise de tous arriver déguisés. Clown, Esmeralda, émir arabe, cow-boy et pirate pour les enfants... C'était formidable !

Avez-vous des projets ?

Catherine Djordjevic : nous avons l'intention de créer un potager sur une petite bande de jardin... Il y a déjà des volontaires pour s'en occuper ■

> UN HAVRE DE PAIX FLEURI

La résidence du 141/143 avenue de Clichy se compose de 3 bâtiments, construits il y a une petite quinzaine d'années, et totalise 47 appartements. Façades ornées de carreaux blancs et de pavés de verre, balcons

et jardins en rez-de-chaussée, cours arborées fleuries d'hortensias... Une fois la grille d'entrée franchie, il est difficile d'imaginer que l'immeuble est situé sur la bruyante avenue de Clichy !





Opération « relamping » avec Ikea

En lutte contre le réchauffement climatique !

“

L'utilisation des ampoules à économie d'énergie est simple, efficace, écologique et économique. La preuve par l'action.

”

Le 28 mars dernier, la RIVP a été partenaire de l'action menée par IKEA, en collaboration avec l'ADEME, WWF-France et l'amicale des locataires de la place de l'Amphithéâtre (14ème) : cette action visait à remplacer gratuitement les lampes à incandescence par des ampoules basse consommation dans la résidence de la place de l'amphithéâtre gérée par la RIVP, ainsi que dans les appartements des locataires volontaires. Au total, pas moins de 340

ampoules ont été changées, pour une économie estimée à de plus de 13 500 euros sur leur durée de vie. Et le 28 mars après-midi, dans la cour de l'amphithéâtre, un Espace Info-Energie a renseigné tout l'après-midi les locataires et passants désireux d'obtenir de l'information sur l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement ■

Plus d'infos : www.ademe.fr
www.wwf.fr



> LES LAMPES BASSE CONSOMMATION

Les lampes basse consommation permettent d'économiser sur leur durée de vie environ 230 KWH par rapport à la moyenne des lampes vendues. L'Union européenne, dans le cadre du plan climat-énergie, a arrêté un calendrier de retrait

progressif des ampoules traditionnelles (d'ici 2012) et la France a décidé d'anticiper, en les interdisant à l'horizon 2010 (www.developpement-durable.gouv.fr). Leur généralisation est donc en cours.



Tout savoir

sur le chauffage

A l'approche de l'hiver, les trois inspecteurs chauffage de la RIVP ont l'œil rivé sur la météo.

Qu'elles fonctionnent au gaz, au fioul, ou à la vapeur, les quelques 200 chaufferies de la RIVP n'ont aucun secret pour eux ! Entretien avec Sébastien Rouvreau, Didier Goupil et Ali Boulif, inspecteurs spécialisés chauffage, ainsi que Laurent Tosello, directeur technique.

Comment sont équipés les immeubles de la RIVP en matière de chauffage ?

Environ 40% des logements sont équipés d'un chauffage collectif (gaz ou réseau de chaleur). Il reste une chaufferie au fuel, qui sera remplacée dans les 5 ans à venir. Les logements restants sont donc chauffés individuellement, soit au gaz, soit à l'électricité.

Quelle est la mission d'un inspecteur spécialisé chauffage ?

Nous gérons les installations de chauffage collectif et individuel au gaz. Cela signifie garantir la qualité de service des locataires, veiller à la bonne exploitation technique et à l'entretien du matériel, contrôler les prestations réalisées par les intervenants extérieurs... Nous réalisons aussi un suivi des consommations d'énergie : tous les mois, nous passons à la loupe les consommations d'un immeuble pour repérer les éventuelles anomalies et les corriger, qu'il s'agisse d'une panne ou d'un problème d'exploitation.

Que fait la RIVP en matière d'isolation thermique ?

Nous nous sommes engagés, dans le cadre du Plan Climat de la Ville de Paris (voir encadré), à réhabiliter de 800 à 900 logements par an d'ici à 2012 selon 3 axes : traiter les bâtiments les plus « énergivores », isoler par l'extérieur ceux qui le permettent, développer les énergies renouvelables.

Quels conseils donner aux locataires ?

De toujours fermer les radiateurs avant d'ouvrir la fenêtre pour aérer, et de ne pas chauffer au-delà de 19°C, sachant qu'un **degré supplémentaire équivaut à 7% de plus sur la facture.** ■

> PLAN CLIMAT DE LA VILLE DE PARIS

Le plan climat de la Ville de Paris prévoit de diminuer de 30% les émissions de gaz à effet de serre à

horizon 2020 (par rapport à 2004) notamment en réhabilitant 4 500 logements sociaux par an.

Aides au logement et prêt à 0% de la Ville de Paris



> ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ : UN NOUVEAU PRÊT À 0%

Depuis le 1er février 2009, la Ville de Paris propose un nouveau prêt à 0% : le Prêt Parcours Résidentiel. Il s'adresse aux locataires du parc social parisien désireux de devenir propriétaires d'un logement privé à Paris. Le montant de ce prêt sans intérêt, remboursable en 15 ans, dépend du nombre de personnes constituant le ménage : il peut varier de 36 300 € (ménage d'une personne) à 80 000 € (ménage de 5 personnes et plus). Cette aide est ouverte à tout locataire du parc social parisien sous condition de ressources. Exemples : le revenu imposable ne doit pas dépasser 33 472 € pour une personne seule, ou 73 910 € pour un couple avec deux enfants.

> LOCATIF : LES AIDES PARIS LOGEMENT

Ces aides permettent aux parisiens de mieux supporter leurs dépenses de logement. Plus de 1 000 locataires de la RIVP en bénéficient déjà. Depuis le 1er octobre 2009, ces aides concernent de nouveaux bénéficiaires.

1 > Quels sont les ménages concernés ?

- les personnes seules et les couples sans enfant dont le loyer représente au moins 30% de leurs ressources,
- les familles ayant au moins deux enfants ou un enfant handicapé à charge,
- les familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants à charge et n'étant pas titulaires de l'Allocation Parent Isolé.

2 > Quels sont les critères d'attribution ?

Toutes ces aides sont attribuées sous conditions de ressources. Il faut également habiter Paris depuis au moins 3 ans.

3 > Comment en bénéficier ?

Complétez le formulaire de demande (à télécharger sur www.paris.fr) et adressez-le à la section d'arrondissement du centre d'action sociale de la Ville de Paris correspondant à votre domicile ou contactez l'association départementale d'information sur le logement (ADIL 75).

> PLUS D'INFOS

- Consultez le site www.paris.fr ou téléphonez au 39 75,
- Adressez-vous à l'ADIL 75 en téléphonant au 01 42 79 50 50 (www.adil75.org).

> ET AILLEURS...

Vous habitez en banlieue ? Votre commune propose peut-être des aides au logement spécifiques. Prenez contact avec votre mairie !



URGENC'IMMO

est à votre disposition pour **tous vos appels urgents**
en dehors des heures d'ouverture des bureaux de la RIVP :
le soir de 17h à 8h30, les samedis, dimanches et les jours fériés

01 57 27 00 27

Seuls les cas d'extrême urgence sont pris en charge par Urgenc'immo :

Incendie, inondation, fuite de gaz, explosion, sécurité des biens et des personnes, panne électrique généralisée dans l'immeuble, obstruction des canalisations de l'immeuble, fuite importante dans les parties communes de l'immeuble.